

Réunion anPad Pays de la Loire en visio

Date : 01 07 2025

Thème : Coordination

Participants :

Délia GEORGES, CRI Château-Gontier

Clémence LARSIMON, CRR Angers

Virginie BOUCHER, CRD Alençon

LA PRISE EN COMPTE FINANCIÈRE DE LA COORDINATION

Clémence n'a pas de décharge de temps pour la coordination mais elle a une prime plus importante en théâtre que les autres disciplines du Conservatoire. En revanche, cette prime comprend l'ISOE. > 250 euros de prime par mois

Au début, à Angers, on ne pouvait pas être ATEA et coordinateur dans l'esprit administratif d'Angers. Donc rien n'a été payé avant qu'elle ne devienne PEA même si elle assurait de fait la coordination. Au Conservatoire d'Angers, l'ISOE n'a pas été augmentée depuis plusieurs années, les négociations sont en cours.

Au CRD d'Alençon, il n'y a pas d'ISOE. Une antenne SNEA a été créée depuis deux ans. Ils sont en négociation également.

En revanche, il existe une prime annuelle de 4*400 euros environ.

Virginie se bat pour que la collectivité reconnaisse la prise de responsabilité que demande la coordination.

Elle estime qu'il y a un manque de prise en compte financière général :

- Plus de passage hors classe à Alençon > voter par la collectivité
- La non-prise en compte de la question de la maternité dans le vécu des femmes > Virginie n'a pas pu se rendre au concours lors de sa maternité et a dû attendre le concours suivant.
- Collectivité décisionnaire sur les questions de rémunérations et de droits.
- Pas eu de prime lors de la Covid
- Pas de reconnaissance du matériel personnel et de l'investissement personnel
- Virginie a mis 8 ans à retrouver le niveau de rémunération qu'elle avait en tant qu'intermittente du spectacle
- Elle a en revanche obtenu d'être missionnée par la collectivité sur les journées de l'anPad par la collectivité avec une avance de frais de mission.

À Angers, il y avait 2 PEA pendant 2 ans. Aujourd'hui 1 PEA et 1 PEA qui passe ATEA donc qui passe de 16h à 20h de cours. Il tente pour l'instant de négocier au moins un maintien de salaire. Cela valorise le poste de PEA en tant que coordinateur, en opposition à ATEA qui devient simple enseignant, mais dessert le collègue qui perd en statut et en rémunération.

Les élèves ne se rendent pas compte du changement car l'administration n'a pas changé l'appellation.

LE TEMPS DE TRAVAIL LIÉ À LA COORDINATION

Clémence a hésité à passer à 80% mais le fait d'avoir la prime fait qu'il y a une reconnaissance du travail maintenant. Cependant, cette année elle fait le choix d'avoir un groupe en moins pour décharger la charge mentale. Avant, elle partageait la charge de tous les groupes avec l'autre enseignant d'Angers.

Virginie est passée à 80% d'enseignement pour équilibrer et dégager du temps non rémunéré.

Elle déclare dans un document toutes les heures qu'elle fait sur la coordination pour le conseil aux études qui rajoute également du travail.

Le temps de communication en particulier est important dans le travail.

LES QUESTIONS DE PLANNING

Jouer sur le planning peut être un moyen de lisser la charge de travail lié à la coordination.

Annualisation : Clémence > une heure annualisée pour les C1 et 3h les C2. Elle utilise en particulier l'annualisation pour les CPES.

Pas de report de cours quand c'est une absence pour réunion.

Virginie a un contrat de 13h d'enseignement : 9h par semaine + temps annualisé (55h de temps de stage sur deux moments de vacances + heures de projets + cours semi-individuel)

Cela permet de s'adapter aux besoins en temps réels + problématique des salles + problématique des week-ends des lycéens qui ne sont pas sur place.